PETITE CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANJOU CHRÉTIEN

N° 35 - *Décembre 2024*
Supplément au bulletin LE PARVIS

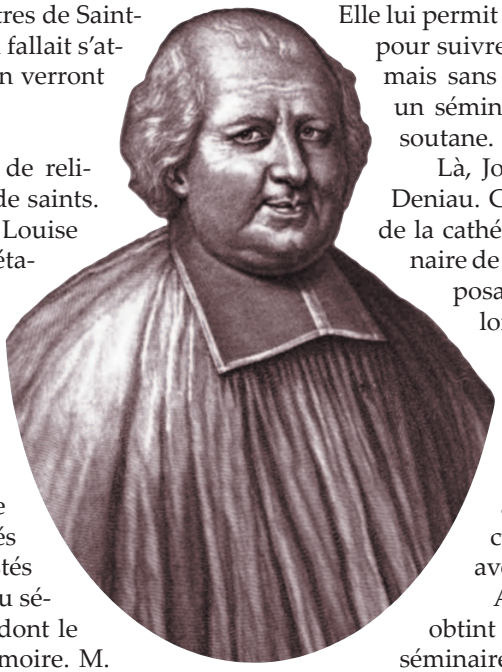
Hommage à un saint prêtre angevin à l'occasion du tricentenaire de son rappel à Dieu

L'ABBÉ JOSEPH GRANDET (1)

30 juillet 1646 – 1er décembre 1724

• A l'école de M. Olier • Face au poison janséniste • Un évêque contre son séminaire • L'édifiante famille de Nicolas Fouquet • La mystique de Clermont • Le corps incorruptible d'une sainte

La scène se passe à l'automne 1673. Deux ecclésiastiques venus du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, appelés par l'évêque d'Angers Mgr Henry Arnauld pour œuvrer dans son séminaire, se présentent à lui. L'accueil est glacial. L'évêque ne leur parle qu'en monosyllabes, sans toutefois leur rien dire de désobligeant. Tout étonnés, les deux ecclésiastiques, M. Gabriel Le Peletier, prêtre, et Joseph Grandet, alors jeune diacre, s'en ouvrent à M. Maillard, supérieur du séminaire. Lequel leur explique que le prélat avait récemment reçu son jeune frère Antoine, le *Grand Arnauld*, qui l'avait mis en garde contre les prêtres de Saint-Sulpice, très opposés au jansénisme. Il fallait s'attendre à en voir bien d'autres. Et ils en verront bien d'autres...



Après le cataclysme des guerres de religion, la France connut une floraison de saints. Citons saint Vincent-de-Paul, sainte Louise de Marillac qui ouvrit le premier établissement des filles de la Charité à Angers (cf. notre chronique n° 21, *L'Hôpital Saint-Jean*), sainte Jeanne-de-Chantal, saint Jean-Eudes, saint François-Régis, sainte Marguerite-Marie Alacoque, etc... Mais elle connut également un élan de sainteté chez une multitude de prêtres que l'Église n'a pas – ou pas encore – élevés à la gloire des autels. Certains sont restés célèbres comme M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, et d'autres dont le temps a quelque peu estompé la mémoire. M. Grandet est de ceux-ci.

Une vocation précoce

Joseph Grandet naquit le 30 juillet 1646 à Angers. Il était le fils de Jacques Grandet, Conseiller du Roi et lieutenant de la maréchaussée, et de Françoise-Madeleine Cormier. Joseph était l'aîné de trois frères et deux sœurs. Le plus connu d'entre eux fut François, écuyer, seigneur de la Plesse, conseiller au Présidial et maire d'Angers. Il restera toujours lié à son frère prêtre et interviendra efficacement dans les affaires du séminaire.

Joseph ainsi que ses frères firent leurs études à Seiches chez M. Girard, curé de la paroisse, avant de revenir chez leur mère au Tertre Saint-Laurent, après la mort de leur père survenue le 13 mars 1660. C'est là que Joseph fit ses études de philosophie jusqu'en 1669. Ses professeurs, cartésiens, ne parvinrent cependant pas à dévoyer son intelligence. Aussi M. Grandet témoignera-t-il : *La philosophie de Descartes n'est propre qu'à former des écoliers incapables d'étudier utilement la théologie scolastique et fort entêtés dans leurs sentiments*. [1]

Très tôt enclin à l'état ecclésiastique, il avait été tonsuré encore enfant. Cependant, sa mère mettait un obstacle à la vocation de son fils aîné, trop attachée à son affection. Elle lui permit cependant de se rendre à Paris en 1669 pour suivre des études de théologie en Sorbonne, mais sans toutefois lui permettre d'entrer dans un séminaire où il eût été obligé de revêtir la soutane.

Là, Joseph retrouva un de ses amis, l'abbé Deniau. Celui-ci était le neveu du grand doyen de la cathédrale d'Angers et demeurait au séminaire de Saint-Sulpice depuis quatre ans. Il proposa alors à Joseph d'y suivre une retraite lors de la Semaine Sainte 1670. Joseph n'avait jamais entendu parler de ce séminaire, mais accepta la proposition. Cette retraite exerça l'influence la plus décisive : la mission de toute sa vie sera de communiquer au clergé angevin l'esprit de M. Olier, en procurant l'union du séminaire d'Angers avec celui de Saint-Sulpice.

Après *plusieurs importunités*, Joseph obtint de sa mère l'autorisation d'entrer au séminaire au commencement de l'année 1671. Puis elle le réclama auprès d'elle deux ans après.

Le séminaire de Saint-Sulpice avait une réputation de sévérité, aussi avait-on beaucoup de peine à y entrer, mais Joseph Grandet confia que l'on en avait encore bien davantage à en sortir ! Il fut *charmé des manières engageantes, douces et charitables de M. Tronson*, son directeur. [2] Celui-ci conseillait à son dirigé *qu'on ne prévienne pas les moments de Dieu, mais qu'on les attende en paix, (...)* qu'il fallait *obéir et s'abandonner à Dieu pour suivre ses mouvements*. Les deux ecclésiastiques entretiendront une correspondance suivie pendant près de vingt ans, jusqu'à la mort de M. Tronson, pleine de charité de la part de ce dernier, et de soumission et d'exactitude de la part de M. Grandet.

En mai 1672, Madame Grandet permit enfin à son fils de retourner à Saint-Sulpice, où il étudia deux nouvelles années. Il soutint sa thèse en Sorbonne le 29 juillet 1673, qu'il dédia *à Jésus-Christ, Souverain Prêtre*.

L'année précédente, le premier séminaire d'Angers avait connu bien des épreuves : décès de deux prêtres, dont le Supérieur, et maladie de son successeur. Deux de ses directeurs étaient donc venus à Saint-Sulpice pour demander à M. Tronson le secours de deux ecclésiastiques angevins :

[1] Sur Descartes, voir Mgr Justin Fèvre, *Le Père Aubry et la réforme des études ecclésiastiques*, p. 32 et suiv. : le système de Descartes, promu par les jansénistes, comprend trois choses : 1° La séparation de la raison et de la Foi ; 2° la raison réduite à la déduction logique ; 3° le doute méthodique mis au point de départ de la raison déductive.

[2] Il faut comprendre l'appellation *directeur* comme directeur de conscience.

Contact : prieuredegastines@orange.fr - Tél. : 02.41.74.12.78

MM. Le Peletier et Grandet, d'autant que l'évêque d'Angers semblait vouloir confier l'établissement à d'autres ecclésiastiques plus perméables aux nouveautés (jansénistes). Homme très prudent, M. Tronson ne répondit rien quant à cette demande, mais conseilla aux deux ecclésiastiques de demander au Roi – Louis XIV – des lettres patentes [3] pour l'érection du séminaire, leur offrant son aide à cette fin. Les angevins interprétèrent l'attitude de M. Tronson comme un consentement tacite.

De retour dans leur diocèse, les deux prêtres angevins présentèrent la situation à Mgr Arnauld, la perspective de voir venir MM. Le Peletier et Grandet, mais la nécessité de demander au Roi des lettres patentes pour établir des fondations solides au séminaire, et ainsi permettre la venue des deux ecclésiastiques. L'évêque ne fit pas la moindre difficulté et adressa une requête au roi en date du 9 janvier 1673.

Louis XIV avait refusé par le passé une telle requête à l'évêque d'Angers en raison de sa proximité avec le parti janséniste. Cependant, celle-ci étant étayée par le soutien des prêtres de Saint-Sulpice, cette fondation apparaissait au contraire comme un bastion antijanséniste en Anjou. Et tout se passa à une vitesse à laquelle l'administration d'Ancien Régime – non plus que la nôtre ! – n'était pas habituée : en quatre mois, tout fut obtenu : lettres patentes et enregistrement au Parlement.

Face au poison janséniste

Peu de temps auparavant, à la fin de l'été 1672, un petit groupe de cinq personnes s'acheminait fort discrètement vers l'Anjou : M. Antoine Arnauld, héraut du jansénisme en France et frère cadet de l'évêque d'Angers, communément appelé *Le Grand Arnauld*, MM. Nicole et Guelphe, Mme Angran qui avait caché M. Arnauld pendant près de vingt ans, et sa fille. Mgr Arnauld versait volontiers dans le parti janséniste, mais, au goût de ses sectateurs, avec trop d'*indifférence* et d'*assoupissement*. Il fallait le réveiller. Et on le réveilla. On fédéra tout ce que le *party* comptait de suppôts en Anjou, et on fit remontrance au prélat de ses manquements à l'égard de la cause. Mgr Arnauld, qui était un homme bon, ne sut pas résister à son frère qui était consulté de toutes parts comme l'oracle de son siècle. De ce jour, il se dévoua activement au service de la cause janséniste.

Pourquoi accepta-t-il d'adresser au roi une requête de lettres patentes pour son séminaire ? La raison la plus probable est qu'ayant été débouté une première fois, il pensait la démarche perdue d'avance. Aussi, quand la nouvelle du succès de l'entreprise lui fut annoncée, sa réaction fut-elle dépourvue d'enthousiasme !



Antoine Arnauld et Pierre Nicole

On attendit que M. Grandet soutînt sa thèse pour l'informer de tout ce qui s'était tramé à son sujet depuis des mois, et que M. Tronson lui avait caché afin de ne pas perturber ses études. On lui dévoila ainsi la lettre de Mgr Arnauld datée du 13 janvier 1673 l'invitant à venir travailler en son séminaire. Puisque son évêque l'appelait, il fallait obéir à son appel.

L'abbé Grandet arriva à Angers au mois de septembre 1673. Si l'accueil de l'évêque, rapporté plus haut, n'eut pas la chaleur à laquelle le jeune diacre pouvait escompter, il n'en fut pas de même au séminaire. Celui-ci était installé depuis le mois de mars précédent dans la somptueuse demeure du Logis Barrault.

Cependant, en janvier 1674, le curé de Seiches, M. Girard, cité plus haut, avait résigné sa cure à son ancien élève Joseph Grandet. Celui-ci aurait ainsi pu bénéficier d'une position avantageuse et s'éloigner du séminaire dont la situation était encore chancelante. Mais, sur les conseils de M. Tronson, il résigna à son tour cette cure, tout en gardant provisoirement son administration par nécessité, afin de se consacrer à la formation et à la sanctification du clergé auxquelles il se sentait appelé.

Agé de 27 ans, le jeune diacre allait être le témoin d'une guerre de son évêque contre sa chère congrégation de Saint-Sulpice, et c'est dans ce contexte qu'il dut paraître devant Mgr Arnauld pour lui demander s'il le jugeait digne de se présenter à l'ordination sacerdotale. Voici le dialogue qui s'en suivit, tel que rapporté par l'abbé Grandet :

— Oui, dit le Prélat, très volontiers, mais vous me croyez hérétique au Séminaire et tous mes amis aussi !

— En vérité, Monseigneur, comment pouvez-vous penser et dire cela de nous ? Pouvons-nous vous donner une preuve plus convaincante du contraire que de vous supplier comme je fais de me faire prêtre ? Si je vous croyais hérétique, de deux choses l'une, ou j'aimerais mieux n'être jamais prêtre, ou aller à l'autre bout du royaume chercher un évêque catholique pour m'imposer les mains !

Cet argument était fort et le prélat n'y répondit qu'en disant :

— Oh ! vous ne poussez pas encore les choses si loin.

— En vérité, Monseigneur, je ne sais lequel des deux est plus coupable, ou du prêtre qui dit que son évêque est hérétique lorsqu'il est catholique, ou de l'évêque qui dit que son prêtre le croit hérétique, lorsqu'il lui donne une preuve manifeste qu'il le croit catholique. Il n'est pas plus permis à un évêque qu'à un prêtre de faire une calomnie.

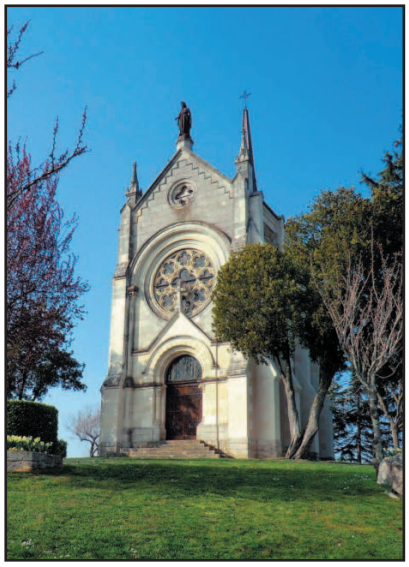
L'abbé Grandet fut ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte 1674. Le lendemain, jour de la Sainte-Trinité, il se rendit le matin à l'évêché pour demander au prélat sa bénédiction avant de célébrer sa première messe. Mgr lui donna avec beaucoup de marques de bonté.

La grande épreuve

M. Grandet fut à Seiches le jour de la Fête-Dieu pour la procession du Saint-Sacrement. Celle-ci avait coutume de se rendre à la chapelle d'un village nommé Matheflon, éloigné de près d'une demi-lieue (2 km) ; il y prêcha, et dit ensuite la grand'messe au retour de la procession. Un excès

Lettres patentes et Lettres de cachet

Les *Lettres patentes* (toujours au pluriel), du latin *patere*, « être ouvert » ou « évident », désignent les documents ouverts portant un sceau officiel. Elles sont un acte législatif émis par le souverain, rendant public et opposable à tous un privilège, c'est-à-dire un droit, attaché à un statut. Elles s'opposent aux *Lettres de cachet*, ou lettres fermées, ordres du roi adressés à un destinataire unique.



La chapelle de Matheflon

de fatigue, peut-être dû à une insolation, le réduisit à l'extrémité. Pendant deux ans, il fut pris d'un épuisement total, ne pouvant ni marcher, ni parler, ni lire, ni écrire, ni même rire. Les médecins déployèrent tout le génie de leur art pour le soulager : on lui administra du sulfate de fer déshydraté et de la poudre de corne de cerf ! Mais ces soins aggravèrent son mal et on le crut un moment au seuil de l'éternité. Il écrivit à M. Tronson pour l'informer de son état, lequel lui répondit aussitôt qu'il ne savait pas ce que Dieu voulait faire de lui, mais qu'il savait ce qu'il devait faire pour Dieu : qu'il quittât le séminaire pour aller se faire soigner chez sa mère ! il y restera dix ans.

Hormis les deux premières années de sa convalescence où M. Grandet vécut dans la plus grande affliction, ces dix années furent cependant d'une extraordinaire fécondité.

Avec l'accord de M. Tronson, il fit le vœu, s'il plaisait à Dieu de lui rendre la santé, d'aller l'en remercier au tombeau de la mère Agnès de Langeac en Auvergne (entre Saint-Flour et Le Puy), et de M. Olier à Paris.

Pourquoi la mère Agnès de Langeac ? Pour cela, il faut revenir succinctement sur la vie de M. Olier.

Une apparition à M. Olier

Nous sommes à Paris, vers l'an 1631. M. Olier, aumônier de Pébrac, près de Langeac, suivait une retraite chez les Lazaristes à Paris. Alors qu'il priait Notre-Seigneur de lui faire connaître sa sainte volonté, une jeune femme lui apparut, revêtue de l'habit dominicain, ayant les bras croisés sur la poitrine et tenant un crucifix en une main et un chapelet dans l'autre. Son bon ange l'accompagnait sous la forme d'un bel enfant tenant un mouchoir dans une main pour recevoir les larmes qui tombaient de ses yeux. En cet état, elle dit à M. Olier ce peu de paroles : *Je pleure pour toi* ! puis disparut.

M. Olier fut très touché de cette vision qu'il attribua bien évidemment à la Vierge Marie.

Étant de retour à Pébrac, il entendit parler de la mère Agnès comme d'une personne de grande piété. Il décida donc de se rendre au monastère dominicain de Langeac pour la rencontrer. Pendant ce temps, la mère Agnès disait à ses sœurs qu'elle verrait bientôt un vrai serviteur de Dieu. Arrivé au monastère, il fut refoulé plusieurs fois, la mère Agnès n'étant pas en l'état de quitter l'infirmerie. Enfin, une entrevue eut lieu. Après quelques échanges, M. Olier supplia la religieuse de lever son voile, et reconnut la jeune femme qui lui était apparue. Dès lors, mère Agnès de Langeac dirigera spirituellement M. Olier... avant de le prier de la diriger. Par ses lumières surnaturelles, Mère Agnès de Langeac guida ainsi M. Olier dans la fondation du séminaire de Saint-Sulpice. C'est la raison pour laquelle M. Grandet tenait tant à venir la prier au lieu de sa sépulture.

Au commencement d'avril 1676, M. Grandet se trouva effectivement mieux, et décida de faire un voyage qui le mènerait en cure à Bourbon-l'Archambault. La situation entre les prêtres du séminaire et Mgr Arnauld était cependant des plus critiques, ce dernier ayant tenté de dissoudre leur communauté et de leur interdire leur chapelle, ce dont ils firent appel au Roi. Cependant l'évêque, chez qui M. Grandet s'était fait porter, lui accorda sa bénédiction avec beaucoup de bonté.

Aux eaux de Bourbon

M. Grandet partit en compagnie de M. Maillard, Supérieur du séminaire, et de M. Menuau, curé de Bourgneuf, tous deux devant également suivre des soins à Bourbon. Ils y arrivèrent aux alentours du 20 avril 1676.

Les cures de Bourbon-L'Archambault étaient très prisées, et l'on peut être étonné de voir tant de personnes supporter de longs et pénibles voyages pour s'y rendre. Il faut dire qu'à une époque où les exploits de la médecine étaient plus propres à exciter l'Espérance des fins dernières que celle d'une vie longue et paisible, ces thérapies étaient beaucoup plus prisées que de nos jours. Il faut lire la description qu'en donne M. Grandet pour saisir l'importance de ces eaux salvatrices :

> *Elles sont chaudes, fumantes, apéritives, purgatives et fortifiantes. On les puise dans trois grands puits dont la margelle est de pierre de taille ; elles sont si chaudes qu'elles jettent à trois pieds de profondeur de gros bouillons, comme s'il y avait un brasier de feu sous une chaudière pleine d'eau. Quand on jette dedans un veau ou un chien, il est cuit dans un moment et réduit en pièces ; on s'en sert pour pétrir le pain, pour raser et pour laver ; et, ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'un œuf n'y saurait cuire et une feuille d'oseille n'y perd pas sa couleur. Versées sur les mains, elles les brûlent et, dans la bouche ou dans l'estomac, elles se trouvent proportionnées à la chaleur naturelle ; plus on les boit chaudes, plus elles font de bien ; on en peut prendre jusqu'à quinze ou vingt verres, sans qu'elles chargent l'estomac ; on les rend par les selles, par les urines et par les sueurs. Quelques-uns vont les prendre sur les puits, afin qu'elles soient plus chaudes, mais ordinairement on les boit dans la chambre, où des garçons qu'on appelle "galopins" vous les apportent dans une cruche bien bouchée. Le temps de les boire est pendant les saisons du printemps et de l'automne (l'été n'y est pas propre), et cela pendant un mois.*
>
> *Elles sont spécifiques pour guérir les maux de tête et de poitrine, les rhumatismes et les paralysies ; à l'égard de ces deux dernières maladies, elles font des espèces de miracles, mais elles sont mortelles à ceux qui ont la fièvre ou l'hydropisie.*



Les bains de Bourbon-L'Archambault au XVII^e^ siècle

Les soins ne furent pas suffisants et on prescrivit à M. Grandet de revenir l'année suivante. Il y revint donc en 1677, et se sentant enfin mieux à la fin du mois de mai, il jugea que le temps était venu d'accomplir son vœu. Il partit donc pour Langeac.

Les récits de voyages de nos anciens ont ceci de particulier, qu'en voulant faire découvrir des contrées inconnues, c'est davantage un voyage dans le temps qu'ils offrent au lecteur de notre siècle. Aussi n'est-il pas inintéressant de découvrir une portion de France chrétienne, si éloignée de notre France déchristianisée du XXIe siècle...

L'étonnante famille de Nicolas Fouquet

Quittant donc Les eaux de Bourbon, M. Grandet fit une première escale à Moulins. Entre autres visites, il y rencontra la mère et l'épouse du célèbre Intendant des Finances Nicolas Fouquet, alors dans les fers à Pignerol (aujourd'hui en Italie). Sa mère, originaire d'Anjou, âgée de 90 ans, était une femme de grande vertu. Sa maison était le refuge de tous les pauvres. Elle avait une apothicairerie qui lui permettait de distribuer toutes sortes de remèdes. Le plus étonnant est qu'elle attribuait à ses prières la disgrâce de son fils ! Elle craignait en effet qu'il ne fît pas son salut dans l'élévation et la fortune où il était. Ainsi, quand on vint lui annoncer l'arrestation de celui-ci à Nantes en 1661, elle s'en alla remercier Dieu comme d'une grâce qu'elle lui avait longtemps demandée. Quant à l'épouse de l'infortuné Nicolas, elle pratiquait la même charité envers les pauvres que sa belle-mère, mais à la campagne, à 8 km de Moulins. L'évêque d'Autun lui avait permis de conserver le Saint-Sacrement dans sa chapelle privée, devant lequel elle, ses enfants et ses domestiques, allaient successivement passer une heure d'adoration depuis le matin jusqu'au soir. Madame Fouquet faisait célébrer une messe dans cette chapelle tous les ans *au jour de la fête de l'anniversaire de la prise de son mary* !



Agnès de Langeac

La mystique de Clermont

De là, M. Grandet s'en fut à Clermont où il fut reçu au séminaire qui dépendait de Saint-Sulpice. Il y passa quinze jours durant lesquels il rencontra une mystique nommée Anne Renou. Étant venue au parloir du séminaire, au cours d'une conversation au sujet d'une personne qui n'était jamais plus gaie que lorsqu'elle souffrait, Mlle Renou eut subitement une extase. Revenue à elle, on l'interrogea, et elle expliqua que c'était simplement l'évocation du bonheur que reçoit une âme en souffrant pour Dieu qui l'avait mise hors d'elle-même. Elle voyait souvent son ange gardien sous la forme d'un bel enfant. Elle avait également des lumières sur le salut de certains défunts. M. Grandet lui demanda ce qu'elle pensait de la gloire de M. Olier, et elle répondit qu'elle le croyait dans le Ciel, au rang de saint Grégoire, pape, et des docteurs de l'Église, parce qu'il avait beaucoup contribué à l'instruction et à la sanctification des prêtres. Son directeur, M. Gouriou, écrivit ce témoignage édifiant : *Elle était pleine de visions, de ravissements, qu'on ne pouvait bonnement soupçonner d'illusions. C'étaient des communications très saintes avec Jésus-Christ, sa sainte Mère, les saints anges, les âmes du Purgatoire, mêlées de mille tourments et apparitions horribles de démons, de troubles, de tentations. Elle faisait mille biens pour les pauvres, surtout les malades ; elle faisait faire des retraites à des bandes de paysannes et autres ; on la visitait beaucoup et elle édifiait tous ceux qui lui parlaient d'une manière particulière, donnant des conseils fort justes et répondant aux doutes qu'on lui proposait, surtout pour la conduite des âmes ; elle écrivait aussi des lettres .*

M. Grandet retrouva également au séminaire de Clermont un de ses anciens condisciples de Saint-Sulpice, M. Gay, qui en était devenu le supérieur. Ayant beaucoup d'expérience dans la conduite des ordinands, il laissa à M. Grandet, par écrit, des conseils quant à la conduite d'un séminaire. Il ne les oubliera jamais !

Auprès de la Bienheureuse Agnès de Langeac

M. Grandet reprit enfin son pèlerinage pour Langeac où il arriva la veille de la Fête-Dieu. Le doyen de la collégiale, M. Cheminade, le reçut avec beaucoup de bonté. Il célébra la messe le lendemain au couvent des Dominicaines où se conservait le corps de la bienheureuse.

Son corps avait été exhumé plus de quinze ans après sa mort, pour le transporter dans le nouveau chœur. Par une faveur exceptionnelle, M. Cheminade demanda à la Mère supérieure que l'on montra le corps de la sainte à M. Grandet. Il était alors dans un cercueil de sapin en forme de petit chariot appuyé sur quatre roulettes, ce qui permit de l'approcher de la grille du chœur :

> *La Mère supérieure ayant levé le couvercle du cercueil, on aperçut la forme de ce saint corps tout entier revêtu d'un suaire de satin blanc. Elle mit ensuite la main sous la tête et leva le corps qui se tint ferme comme s'il avait été vivant. On l'assura que la peau est encore collée sur les os ; l'incorruptibilité de ce corps, qui parut transparent et diaphane après sa mort, marque sa pureté et subsiste depuis plus de soixante ans. On y vient de beaucoup d'endroits ; il s'y est fait des miracles et l'on travaille actuellement à Rome à sa canonisation.*

On donna à M. Grandet un morceau du premier cercueil d'Agnès de Langeac, qu'on avait retiré de terre quinze années auparavant, l'assurant qu'il se faisait un miracle continuel dans la distribution des morceaux de ce cercueil, parce que *plus elles en donnaient, moins il semblait diminuer.*

La première partie du vœu de M. Grandet était réalisée. Il lui fallait maintenant reprendre le cours de son voyage qui devait lui ménager d'autres rencontres étonnantes...

(à suivre).

Jean de Jacquelot

Bibliographie :

♦ Tous les éléments de cette chronique sont issus de l'*Histoire du Séminaire d'Angers* écrit par l'abbé Grandet..